



Anfh LA ForMuLE

TOUT SAVOIR SUR

LA ForMuLE ANFH :
Les Achats de
Formation Mutualisés
en Ligne pour les
Etablissements
adhérents de l'ANFH

LA ForMuLE ANFH : Les Achats de Formation Mutualisés en Ligne pour les Etablissements adhérents de l'ANFH

Qu'est-ce que «LA ForMuLE ANFH» ?

L'ANFH est une centrale d'achat de formation au sens de l'Ordonnance relative aux marchés publics (n° 2015-899 du 23 juillet 2015), du décret OPCA (n°2006-1685 du 22 décembre 2006) et de ses statuts.

Elle passe et contractualise des marchés de prestations de formation pour le compte de ses adhérents, dans le respect des règles des marchés publics. Les établissements ont donc la possibilité de passer des commandes dans le cadre de ces contrats, sans être soumis à une obligation de mise en concurrence préalable. Pour aller plus loin dans cette démarche d'accompagnement des établissements, l'ANFH met à leur disposition un outil de commande de formation «LA ForMuLE» permettant de consulter l'offre de formation achetée par l'Association et de commander, de manière dématérialisée, des sessions intra ou inter-établissements.

Quels sont les objectifs visés par l'outil «LA ForMuLE» ?

➤ **Faciliter l'achat des formations réalisées par les établissements, en GHT ou non**, en proposant une offre de formation ayant déjà fait l'objet d'une mise en concurrence. Les établissements passent commandes de sessions de formation tout en étant **dispensés de l'obligation de mise en concurrence¹**.

¹ Les sessions de formation achetées via l'ANFH n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul des seuils de mise en concurrence de l'établissement ou du GHT.

➤ **Renforcer l'offre de services auprès des établissements, sans formalité.**

Cette nouvelle prestation s'inscrit dans l'offre d'accompagnement que l'ANFH met à disposition de ses adhérents. L'ANFH est une centrale d'achat dite « intermédiaire »² et non « grossiste » **dispensant les établissements de la contractualisation d'un acte juridique préalable avec l'ANFH.**

➤ **Offrir aux établissements des conditions de réalisation de prestations de formation sécurisées.**

Les conditions contractuelles définies dans les marchés de l'ANFH assurent un cadrage des modalités de réalisation des prestations. Elles portent notamment sur l'annulation de sessions, les documents à remettre obligatoirement par l'organisme de formation avant le règlement de la facture... **tout en dispensant l'établissement de la signature d'une convention de formation.**

➤ **Proposer une offre de formation adaptée aux besoins des établissements de la FPH.**

Toute formation proposée fait l'objet d'un cahier des charges réalisé par des personnels maîtrisant l'ingénierie de formation, avec le concours de professionnels en établissement connaissant les attentes du terrain sur chacune des thématiques.

Les formations proposées sont réalisables à la convenance du commanditaire (en intra-établissement, en intra-GHT, en inter-établissements).

² Au sens du 69 de la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE.



Quelles sont les fonctionnalités principales de «LA ForMuLE ANFH» ?

➤ Visualiser l'ensemble de l'offre de formation achetée par l'ANFH

Rechercher un module de formation :

- Une fonctionnalité de recherche multi-critères est à disposition : par thème, public, durée, mots clés, offre éligible au DPC...
- Les résultats de la recherche permettent la visualisation à l'écran des informations suivantes : intitulé, public, durée, organisme de formation, coût pédagogique, module issu d'un parcours (oui/non)...

Consulter et/ou télécharger le programme détaillé d'un module de formation :

- D'un simple clic sur le module choisi, le programme détaillé de la formation est consultable (objectifs de formation, programme, modalités pédagogiques...) avec une possibilité de téléchargement.

Préparer la commande d'une session de formation :

- Un formulaire de commande est proposé une fois le module choisi. Il est pré-rempli avec les données issues du module de formation (durée, coût pédagogique, coordonnées de l'organisme de formation) et les informations issues du compte de l'établissement commanditaire (coordonnées du contact au sein de l'établissement).
- L'outil permet de commander des sessions de formation organisées en intra ou inter-établissements.

- Le coût total de la session de formation (incluant les éventuels frais de déplacement et de séjour du formateur) est pré-calculé en fonction du lieu de formation et des options d'organisation choisies par l'établissement.

Valider et envoyer le bon de commande à l'organisme de formation :

- Une fonctionnalité permet de déclencher la demande dématérialisée d'approbation de la commande au sein de l'établissement ou du GHT.
- Une fois validé, le bon de commande électronique est généré et envoyé à l'organisme de formation via le portail de l'outil. Ce dernier confirme l'enregistrement de la commande et la planification de la session aux dates convenues en amont, par mail ou par téléphone.

Modifier et/ou annuler une commande :

- Avant la date de démarrage de la session de formation commandée, l'établissement peut procéder à son annulation ou son report à une date ultérieure.

Assurer le suivi des commandes :

- La consultation des commandes est possible ainsi que la vérification de leur état (initiée, commandée, annulée, etc ...).

Consulter les données statistiques relatives aux commandes :

- Une fonctionnalité d'export des commandes au format Excel permet de consolider à l'échelle de l'établissement et/ou du GHT : le nombre et le montant des commandes passées par thématique de formation, par thème, par organisme de formation...

Comment se connecter à l'outil « la formule anfh » ?

Lien WEB vers l'outil de commande en ligne : <https://laformule.anfh.fr>

Vous souhaitez ouvrir des comptes-utilisateurs pour votre établissement :

➔ **votre délégation régionale ANFH est à disposition pour vous indiquer le mode opératoire.**

Vous souhaitez être accompagné à la prise en main et à l'utilisation de l'outil :

➔ **un dispositif d'accompagnement est prévu et vous sera communiqué par votre délégation régionale.**

“ Grâce à l'ANFH, centrale d'achat de formations, nous, établissements hospitaliers, pouvons acheter facilement, par simple bon de commande, des formations de qualité, sur-mesure et à coût réduit. En passant par l'intermédiaire de l'ANFH, nous sommes dispensés de mise en concurrence et de contractualisation de convention de formation avec les organismes. En bref, LA ForMuLE ANFH garantit une qualité, sécurise et facilite nos actes d'achat de formation. ”

**Service des achats de l'Anfh
Pôle Achats Établissements
Contact : laformule@anfh.fr**

www.anfh.fr